

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 9 JANVIER 2006

Présents : Monsieur Pierre ESTRADE, Maire,
Mmes ASSELINE, DURAND, FERRY, HAMEL/BRUN, LAMORT,
LEROY/THOMAS, THIBERGE, VAUCLAIR,
MM. ALLAIN, BRIARD, CAMPBELL, CARTERON, DAUNOU, LAPIERRE,
LE BLASTIER, LECONTE, LEMARIÉ, MARGUERIE, OZENNE, RICHET.

Absents : Mme BOTHUA (pouvoir à Mme VAUCLAIR)
Mme LAVENAC (pouvoir à Mme ASSELINE)
Mme LE BORGNE (pouvoir à Mme DURAND)
Mme VACCARO (pouvoir à Mme DURAND)
M. LEROUX (pouvoir à M. ESTRADE)
M. SACRÉ (pouvoir à M. LE BLASTIER)°

Secrétaire : M. BRIARD

La séance est ouverte à 20 h 45 sous la présidence de Pierre ESTRADE, Maire, qui, après avoir présenté ses vœux au Conseil Municipal, fait part des absences et des pouvoirs. Il rappelle que le calendrier des prochaines élections municipales est définitivement adopté et que la présente mandature s'achèvera en mars 2008. Il aborde ensuite l'ordre du jour :

I - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 05/12/2005

Ce document ne suscite aucune observation. Cependant, Jean LEMARIÉ tient à préciser que si les Élus de l'opposition s'abstiennent d'approuver les procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal c'est pour protester contre le fait que le « tour de table » fait apparaître un texte trop synthétique et incompréhensible pour les personnes qui n'ont pas assisté aux débats.

Le procès-verbal de la réunion du 5 décembre écoulé est ensuite approuvé **par 21 voix pour et 6 abstentions** (*celles des élus de l'opposition*).

II - AFFAIRES FINANCIÈRES

Jean-Paul DAUNOU, Maire-Adjoint chargé des Travaux, rappelle que nous devons dès à présent prendre rang pour les demandes de subventions, notamment pour la DGE (*dotation globale d'équipement*) octroyée par l'État qui nous accorde jusqu'au 16 janvier pour déposer les dossiers et Pierre ESTRADE rappelle que, bien entendu, le Conseil Municipal est souverain pour décider des investissements à réaliser dans le cadre du vote du budget 2006. Si les travaux pour lesquels nous sollicitons une subvention aujourd'hui ne sont pas retenus par le Conseil, la demande de subvention n'aura pas de suite.

A – DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT

Jean-Paul DAUNOU propose que la DGE soit demandée pour le réaménagement de la piste cyclable à l'entrée Ouest de la Commune et les travaux aux écoles : restructuration de la production de chaleur, dernière tranche de remplacement des fenêtres à l'école élémentaire et extension de l'école maternelle pour permettre aux enfants de faire la sieste dans des conditions optimum de sécurité.

B – DEMANDE DE SUBVENTION PRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL

Il informe que le projet de réaménagement de la piste cyclable à l'entrée Ouest de la Commune est susceptible d'être éligible à une subvention du Conseil Général.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter la DGE près des services de l'État et une subvention près du Département pour les travaux énumérés ci-dessus.

III - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - GARANTIE D'EMPRUNTS

Pierre ESTRADÉ rappelle que ces dernières années 3 logements sociaux (2 *préemptés au profit de l'OPAC du Calvados*, l'autre *acquis directement par cet organisme*) ont intégré le parc social locatif de la commune. Si l'OPAC finance intégralement ces opérations, il demande par contre au Conseil Général et à la Commune de garantir chacun un des 2 emprunts contractés pour chaque acquisition. Pour BRETTEVILLE, la situation se présente ainsi :

- emprunt de 52 516 € près de la C.D.C. (*Caisse des Dépôts et Consignations*) pour le pavillon sis 2 bis, rue de l'Amitié, ce qui représente 44,95 % du montant de l'opération,
- emprunt de 58 267 € près de la C.D.C. pour l'immeuble situé 48, route de Bretagne, représentant 38.52 % du coût de l'opération,
- emprunt de 65 011 € près de la C.D.C. pour le pavillon sis 63, Chemin de l'Arguilly, soit 45.08 % du montant de l'opération.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de garantir ces 3 emprunts à 100 %.

IV - INTERCOMMUNALITÉ - TRANSFERT DU THÉÂTRE DU CHAMP EXQUIS

Dominique FERRY, Premier Maire-Adjoint, déléguée à la Commission des Équipements Sportifs et Culturels de la Communauté d'Agglomération, informe que, sur la proposition de la commune de BLAINVILLE SUR ORNE, au cours de sa réunion du 25/11/2005, le Conseil Communautaire de Caen la Mer a déclaré le Théâtre du Champ Exquis d'intérêt communautaire et décidé son transfert à la Communauté d'Agglomération à compter du 01/01/2006.

Elle précise que la mission de cette compagnie de théâtre est de produire et de diffuser des créations à l'attention du jeune public et que, seule, l'activité de la compagnie est transférée et non les locaux qui sont mis gratuitement à sa disposition par la commune de BLAINVILLE.

Après que Pierre ESTRADÉ ait apporté des précisions à la demande de Jean LEMARIÉ sur la politique de Caen la Mer en matière de transferts, le Conseil Municipal approuve par **26 voix pour et 1 abstention** (*celle de Jean-Marie LECONTE*), le montant des charges transférées tel que déterminé par la Commission d'Évaluation des Transferts de charges de Caen la Mer, qui s'établit à 110 037.20 €

V - COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- **Daniel LE BLASTIER**, Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement, informe que :
 - le 23 décembre dernier, Caen la Mer nous a transmis un projet de cahier des charges administratives et techniques nécessaire à la constitution du dossier d'appel d'offres qui permettra de déterminer le bureau d'études chargé de mener les études préalables à la création d'une ZAC (*Zone d'Aménagement Concerté*) dans les terrains devenus constructibles depuis l'approbation du PLU (*Plan Local d'Urbanisme*) au Nord de la commune. Nous ferons connaître dès demain nos observations sur ce document afin que l'avis d'appel à la concurrence soit lancé au plus tôt. Lorsque les résultats de ces études préalables seront connus, le Conseil Municipal aura à décider qui sera chargé du dossier de ZAC.
- Il donne connaissance des grandes lignes de ce document qui prévoit de nombreuses réunions de travail avec le bureau d'études, la Communauté d'Agglomération, la Commune et, ponctuellement, avec des organismes d'État et des structures

intercommunales, ainsi qu'une information au grand public par des panneaux d'information et une réunion publique de présentation de l'étude finale. A l'interrogation de Jean LEMARIÉ qui demande une visibilité des différentes étapes du dossier, Jean-Paul DAUNOU, Maire-Adjoint chargé des Travaux, signale qu'un délai de 6 mois sera nécessaire pour mener ces études à terme.

- la Communauté d'Agglomération a créé depuis le 01/01/2006, selon la nouvelle loi, le SPANC (*Service Public d'Assainissement Non Collectif*). Cela implique un recensement de tout l'assainissement non collectif pour déterminer ce qui est raccordable au réseau public et ce qui ne l'est pas. Sur le territoire de notre commune peu de propriétés sont concernées par le premier cas et les propriétaires ont reçu un courrier les invitant à se raccorder sachant que Caen la Mer participe aux frais sur la base du coût moyen d'un branchement au réseau public. Quant à l'assainissement non raccordable relatif à quelques secteurs excentrés de la commune, il fera l'objet d'une visite de la part d'un cabinet spécialisé pour vérifier la conformité des installations autonomes. En cas de non conformité, il y aura mise en demeure afin que l'installation soit respectueuse de l'environnement, puis des visites de vérification de l'entretien de ces installations auront lieu régulièrement.
- dans le cadre de la réhabilitation de la Ferme du Vieux Clocher et de la rétrocession à titre gratuit de terrains objet d'un débat en Conseil Municipal le 5 décembre dernier, la station de relèvement des eaux usées située ruelle Notre Dame sera déplacée de quelques mètres et enterrée. Ces travaux seront réalisés en mars/avril prochains par la Communauté d'Agglomération et nous en attendons un meilleur confort pour les riverains notamment par suppression des odeurs.
Pierre ESTRADÉ précise que courant janvier, les travaux de raccordement aux réseaux du site commenceront sur l'avenue des Canadiens.

⇒ **Jean-Paul DAUNOU**, Maire-Adjoint chargé des Travaux,

- fait le bilan des quelques jours d'intempéries que nous avons vécus entre Noël et le jour de l'An. Il rappelle nos priorités de déneigement : l'itinéraire bus, l'accès aux écoles (*que nous n'avons salé puisque nous étions en période de vacances scolaires*) et l'accès aux établissements publics (*la Poste, la Mairie, etc...*). Durant cette période, nos services techniques ont œuvré à partir de 5 h du matin. Lorsque notre stock sel a été épuisé, nous n'avons pas pu nous ravitailler car les stocks disponibles étaient réquisitionnés pour débloquer l'A 84. Depuis, nous avons eu l'opportunité d'acquérir une lame chasse neige.
Alain LAPIERRE regrette que l'axe carrefour avec la route de Louvigny/Venoix n'ait pas bénéficié d'un traitement préventif et considère que la commune n'a guère été réactive.
- signale que nous poursuivons notre campagne d'abattage d'arbres morts ou très malades débutée l'an dernier, notamment aux alentours de l'église. Bien entendu, elle sera suivie d'un programme de plantations de jeunes arbres.

⇒ **Pierre ESTRADÉ**

- informe que l'élevage de volatiles divers de la Parabole du Clos a pratiquement disparu,
- que le réalisé de notre budget 2005, tant en fonctionnement qu'en investissement, s'est déroulé conformément aux prévisions. Il dégagera même un peu d'excédent supplémentaire en fonctionnement et facilitera d'autant l'élaboration de notre budget 2006.

LE TOUR DE TABLE

Les sujets suivants sont abordés :

- ⇒ la programmation de différentes réunions pour la préparation du budget 2006 :
 - le 20 janvier, Commission Culture,
 - le 21 janvier, Commission des Sports,
 - le 2 février, Commission des Affaires Scolaires,
 - le 7 février, Commission Environnement,
 - la Commission des Travaux non encore planifiée mais qui, comme l'an dernier, se déroulera en 2 temps : une première réunion permettra de faire le choix des orientations souhaitées, une seconde interviendra après le débat d'orientations budgétaires pour proposer les travaux à réaliser en 2006,
- ⇒ les nouvelles modalités de collecte des déchets à compter du 01/04/2006 :
 - les déchets verts seront collectés dans des sacs plastiques réutilisables,

- les déchets ménagers seront déposés dans des conteneurs pour les pavillons ou dans des sacs plastiques pour les foyers qui n'ont pas la possibilité de stocker un conteneur,
 - les déchets recyclables actuellement collectés en sacs plastiques jaunes et bleus, le seront dorénavant uniquement en sacs jaunes. Ce sera la collecte unique mono flux,
 - quant aux jours, heures et circuits de collecte, ils seront probablement modifiés. La population en sera informée en temps utile par la réception d'un calendrier distribué par Caen la Mer.
- Les sacs plastiques et conteneurs seront distribués gratuitement aux usagers.
- la rencontre des représentants de la C.A.F. au sujet de Galipette qui a permis de bien comprendre le fonctionnement de la PSU (*prestation de service unique*) et de réaliser le fait qu'augmenter les recettes (*par l'accueil d'enfants supplémentaires par exemple*) aurait pour seule incidence de faire baisser la participation de la CAF, celle des parents resterait identique, celle de la commune subirait une augmentation,
 - le fonctionnement du système de déshumidificateur de la halle de sports qui donne les résultats escomptés et même au-delà puisque c'est l'intégralité du sol du bâtiment qui en bénéficie ; cependant, le système doit être amélioré quant à l'horaire anticipé de mise en service,
 - l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école élémentaire à la rentrée de septembre 2006 pour laquelle la demande officielle a été faite récemment puisque les effectifs prévus nous permettent de l'envisager.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.